



20^{ème} Appel à projets « Ouverture Internationale Des Etudes et de la Formation Doctorale en Nord – Pas-de-Calais »

A l'attention
des doctorants
en Nord-Pas de Calais

Ce 20^{ème} appel à projets s'inscrit dans le cadre du **Département des actions internationales (DAI) du Collège Doctoral Lille Nord de France** dont les objectifs sont :

- de mutualiser les actions internationales des six écoles doctorales,
- de monter de nouvelles actions coordonnées afin de conforter la formation des docteurs, leur promotion et leur mobilité internationale,
- de développer l'attractivité internationale des Ecoles Doctorales.

Cet appel à projets finance directement le laboratoire pour les actions éligibles.

Chaque action doit présenter un cofinancement sur fonds propres du laboratoire ou assuré par un autre partenaire.

La participation du DAI ne peut être envisagée qu'à hauteur de **3000 € maximum, et ne peut excéder 50% du budget global.**

La présence de cofinancements significatifs sera un élément important d'appréciation du dossier.

Le séjour de mobilité doit être de **1 mois minimum.**

Attention : si la mobilité s'effectue dans le cadre d'un déplacement vers le laboratoire d'accueil de la cotutelle/codirection, la subvention DAI ne peut être accordée.

- | |
|--|
| <p>A. Mobilité sortante dans le cadre de l'activité de recherche des doctorants inscrits dans un établissement régional vers l'International. <u>Cette action ne concerne pas les déplacements à des congrès/conférences/écoles d'été.</u></p> <p>B. Organisation de rencontres internationales de doctorants.</p> <p>C. Projets internationaux portés par des associations régionales de doctorants (ou groupes de doctorants) déposés en lien avec leur Ecole Doctorale.</p> |
|--|

Modalités pratiques de l'appel à projets n°20 :

Le porteur de projet peut être un doctorant ou une association de doctorants du Nord-Pas de Calais.

- L'appel DAI concerne des projets se déroulant au cours du 2e semestre de l'année 2018. **Il est publié le 3 avril 2018 et sera clos le 17 mai 2018 à 16h.**
- Le Collège Doctoral examine et sélectionne les projets. La commission de sélection est constituée des membres du Collège Doctoral.
- Le DAI notifie les attributions à partir de **fin mai 2018** sur le site web : <http://www.cue-lillenorddefrance.fr/?q=college-doctoral-aide-la-mobilite>
- Un bref bilan qualitatif (1 à 2 pages) est impérativement fourni au DAI à l'issue du projet.

L'inscription se fait entièrement en ligne. Le dossier type (3 pages maximum) complété et signé est à retourner en fichier joint (format PDF) sur le site.

Il comprend les éléments suivants :

- Type d'action (A, B, C)
- Coordonnées du Porteur du projet
- Avis motivés et signatures du directeur de thèse, du directeur de laboratoire et du directeur d'Ecole Doctorale
- Intitulé et descriptif succinct du projet
- Budget prévisionnel du projet dont cofinancements
- Devis pour les transports et hébergement
- Demande faisant état de la somme sollicitée (maximum 3000 €)
- CV des doctorants concernés par une mobilité
- Présentation des membres du réseau participant au projet faisant écho des éventuelles collaborations antérieures
- Lettre d'invitation du laboratoire d'accueil

Pour toute information, contacter Hélène BARRETT
Tel: + 33 (3) 20 79 87 19 - Mail: helene.barrett@cue-Inf.fr